
LISULF

Science et Francophonie

Janvier 2005 No 89

"L'actualité, c'est nous"

**Marceau Déchamp, DLF,
Pierre Demers, Jan-Luc Dion, GEMS,
J.R.M. Sauvé**

Science et Francophonie paraît 4e fois par année sous la responsabilité de la LISULF, Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française.

1200, rue Latour Saint-Laurent (Québec) H4L 4S4

1 514 747 2308 c3410@er.uqam.ca Notre site : www.lisulf.qc.ca Le rédacteur en chef : Pierre Demers Dépôt légal BNQ, BNC; France, Belgique. 4e trimestre 2004 INSN.0825.9879

Bureau du Conseil : Pierre Charlebois, Gabrielle Cloutier, Louis de Kinder, secrétaire-trésorier, Pierre Demers, président, Christian Pilote, René-Marcel Sauvé, Paul Rémillard, trésorier sortant. Grammairienne : Gabrielle Cloutier.

LISULF, 1200, rue Latour, Saint-Laurent H4L 4S4 (Québec)

Ce numéro, daté de janvier 2005, paraît en décembre 2005. Reproduction permise avec mention de l'origine. Publication électronique : www.lisulf.qc.ca

Presses Universitaires de Montréal Éditions PUM. PUM 2005

Science et Francophonie No 89

Janvier 2005. Table des matières

- Bureau du Conseil 1
 - Éditorial. La langue française gagne et se défend en appel : Syndicat vs General Electric Medical Section, Pierre Demers 2
 - Salariés vs GEMS en Cour de Versailles, un message de la LISULF, Marceau Déchamp et Pierre Demers, Défense de la langue française. 3
 - L'armée et la crise d'octobre, Capitaine (retraité) J. R. M. Sauvé 5
 - Courrier du lecteur . J. R. M. Sauvé 12
 - Affichage libre. Électromagnétisme, par Jean-Luc Dion 12
- Ce numéro 89, daté de janvier 2005, paraît en décembre 2005.

Cotisation 2006, \$ Can et Euros

Merci de bien vouloir verser votre cotisation LISULF 2006

si ce n'est pas déjà fait.

25 \$ ou 25 Euros, entité morale 200 \$ ou 200 Euros
étudiant, 10 \$ ou 10 Euros

NB, SVP. Il n'y a pas d'association viable sans membres qui se cotisent.

Éditorial. La langue française gagne et se défend en justice : Syndicat vs General Electric Medical Section GEMS

Pierre Demers

"Enfin, en France, un succès juridique notoire de la langue française dans un domaine scientifique haut de gamme : la fabrication de matériel médical tel que celui de l'imagerie magnétique nucléaire. Les syndiqués de l'industrie sont plus intéressés à la défense de la langue française que les syndiqués de la recherche, qui ont remué le ciel et la terre au début de 2004 en clamant sauvez la recherche française, sans dire un mot de la langue française. Référence SF86.html"

"Mais la justice est la justice : elle permet des recours et appels. C'est ainsi que GEMS s'est pourvue en appel devant la Cour de Versailles. Alertée par la DLF qui suit cette affaire, la LISULF lance une invitation à tous et à toutes à appuyer la partie syndicale dont le succès de janvier 2004 est mis en échec. Au moment d'aller sous presse, l'appel sera entendu en janvier 2006".

Ce qui précède était imprimé dans les pages du numéro précédent, No 88. Or l'audition prévue pour le 22 septembre 2005 a été reportée à la demande de la défense pour raison d'impréparation et elle sera entendue le 26 janvier 2006,

Donc, nouvelle convocation : sus à Versailles le 26 janvier 2006.

*Répétition partielle de l'article de même titre paru dans le No 88 avec
mise à jour des dates*

Salariés vs GEMS en Cour de Versailles, message de la LISULF Marceau Déchamp, Pierre Demers

À tous, à toutes, ~~le 18 septembre 2005~~ le 31 décembre 2005
Nous vous engageons à témoigner de votre appui à DLF re
GEMS par votre présence en Cour de Versailles ~~le 22~~
~~septembre 2005 à 9h~~ le 26 janvier 2006 à 9h et en
communiquant avec DLF :
direction@langue-francaise.org

La cause du français en science, qu'il s'agisse des
travailleurs chercheurs ou des travailleurs salariés
d'industrie, c'est tout un, c'est la cause de la LISULF.

La LISULF par son président
Pierre Demers

(GEMS est General Electric Medical section)
(LISULF est la Ligue internationale des scientifiques pour
l'usage de la langue française)

Documentation reçue de Marceau Déchamp

From: "DLF 78" <dlf78@club-internet.fr>
To: <marceau.dechamps@laposte.net>
Subject: Appel GEMS
Date: Fri, 16 Sep 2005 09:29:37 +0200

COMMUNIQUÉ

L'affaire GEMS que nous suivons, oppose les salariés à la direction de
cette entreprise américaine installée à Buc (78) et concerne une

infraction à la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française dans le travail.

Un premier jugement favorable aux salariés a fait l'objet d'un appel par la direction de la GEMS. Cette affaire sera à nouveau appelée, le 22 septembre à 9 h 00, devant la Cour d'appel de Versailles, 5, rue Carnot. Nous demandons à tous ceux qui peuvent se déplacer de venir, avec nous, soutenir les salariés de la GEMS à cette audience et manifester ainsi notre révolte contre le bannissement de notre langue dans les entreprises installées sur notre sol national.

Pour ceux de nos adhérents et de nos sympathisants qui ne peuvent nous rejoindre, du fait de leur éloignement ou de leur indisponibilité, ce message a valeur d'information. Ils peuvent témoigner leur soutien à <mailto:direction@langue-francaise.org>direction@langue-francaise.org , le message sera acheminé aux représentants du personnel de la GEMS.

Nous vous copions, ci-dessous, le communiqué de presse rédigé la section syndicale CGT de la GEMS.

Cordialement à tous.

**Marceau Déchamps
vice-président
Défense de langue française
-----**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'emploi du français en entreprise en appel.

Le 11 janvier dernier, le Tribunal de Grande Instance de Versailles a donné raison au syndicat CGT, au Comité d'Entreprise et aux Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (siège et province) dans le conflit qui les opposait à la Direction de la société General Electric Medical Systems Europe.

Ce conflit portait sur l'application de l'article L122-39-1 du Code du

Travail qui stipule que tout document contenant des instructions de travail pour le salarié doit être rédigé (ou traduit) en français. Il s'agissait, pour les représentants des salariés, de lutter contre une forme de discrimination qui met sur la touche tous ceux qui ne dominent pas la langue imposée, les tient à l'écart de la vie de l'entreprise et peut également servir de prétexte à licenciement.

Ce jugement est une première, une victoire sans précédent, mais la Direction de GEMS ne désarme pas et a fait appel du jugement. Grâce à nos propres efforts ainsi qu'à ceux de toutes les associations qui nous soutiennent pour faire connaître notre action, nous espérons une forte mobilisation le jeudi 22 septembre prochain* à 9 heures à la cour d'appel de Versailles, 5 rue Carnot.

Notre but, outre de faire reconnaître le bien-fondé de notre action, est d'obtenir une jurisprudence de laquelle pourront se prévaloir tous les salariés qui subissent une situation similaire à la nôtre.

Contacts :

Jocelyne Chabert : 06 84 22 58 04

Sylvie Chartier : 06 83 12 17 14

Syndicat CGT

**Nouvelle date : lors de l'audition du 22 septembre 2005, la cause fut remise au jeudi 26 janvier 2006.*

L'armée et la crise d'octobre

Capitaine (retraité) J. R. M. Sauvé

CD, SSM, Officier d'infanterie et parachutiste, en service dans l'Armée canadienne pendant 28 ans, l'auteur était au Québec pendant la crise d'Octobre 70. Géographe, spécialisé en géopolitique, il est l'auteur de *Géopolitique et avenir du Québec*.

1.

Peu importe ce que prétendent les politiciens, il n'y avait en Octobre 1970 ni insurrection appréhendée, ni rébellion majeure, ni coup d'État ni guérilla au Québec. Ottawa a littéralement sorti le marteau-pilon pour écraser un groupuscule sans moyens et sans défense. L'objectif réel des

fédéraux était ailleurs. Lorsqu'un soulèvement populaire implique plus de la moitié d'une population donnée qui descend dans la rue pour se défaire d'un pouvoir incompetent et corrompu, on peut alors commencer à parler d'insurrection. Au Québec en 1970, malgré quelques tensions sans importance, personne n'était prêt à sortir en masse pour se débarrasser, soit du gouvernement d'Ottawa, soit de celui du Québec ou les deux à la fois. Une insurrection ne se produit généralement que chez les peuples qui possèdent leur propre État depuis assez longtemps et qui ont l'habitude de se gouverner eux-mêmes. Ce fut le cas par exemple de la révolution française de 1789, alors que la France avait atteint plein statut d'État depuis 150 ans environ, après une période formative de plus de 1200 ans. Ce fut également le cas de la révolution russe de 1917, la Russie existant comme État depuis presque cinq siècles, après avoir chassé les Tatares mongols du territoire. Seuls les peuples habitués à se gouverner eux-mêmes peuvent prendre conscience de leur état réel et se soulever en masse contre les pouvoirs établis. Les peuples inféodés et colonisés, inaptes à se prendre en charge, sont incapables de soulèvements d'une telle ampleur. Habitués à la soumission servile, l'idée de se défaire du pouvoir qui les domine et les opprime se traduit rarement en acte, sauf sous l'effet d'interventions en provenance de l'extérieur. Il leur faut au préalable une classe moyenne instruite et apte à l'action. Dans les colonies, ces classes sont formées la plupart du temps par les missionnaires et la décolonisation peut s'effectuer ensuite par diverses pressions économiques et politiques en provenance d'États extérieurs qui les supportent.

2.

Les États-Unis sont une apparente exception à la règle. La colonisation de la côte américaine de l'Atlantique s'est faite par des colons qui apportaient d'Europe des connaissances, des techniques et un savoir appris depuis longtemps dans leur patrie d'origine. La plupart étaient lettrés, instruits et par conséquent possédaient les aptitudes nécessaires pour une prise en charge collective, après une période de colonisation assez courte, dans un milieu géographique exceptionnellement favorable. Aucune région naturelle, ni au Québec ni au Canada, n'offre les avantages oekoumènes de la plaine américaine de l'Atlantique, ni de la grande plaine du Centre, ni même de la vallée de la San Fernando, centre de gravité de la Californie, dont la population dépasse celle de tout le Canada. La combinaison de tous ces facteurs est à l'origine de la

naissance fulgurante d'un État neuf, dont les dimensions dépassent tout ce qui s'est fait en Europe au cours de deux millénaires d'histoire. De la fondation de Boston en 1620 jusqu'à la révolution de 1776, il s'est écoulé à peine 156 ans, ce qui est inouï pour les autres États du monde, dont la période formative a varié de quatre à douze siècles, souvent davantage. Cependant, sans l'aide diplomatique, matérielle et militaire de la France de l'époque, il est probable et presque certain que les Yankees de la Nouvelle-Angleterre n'auraient pu s'affranchir de la domination de leur "Mère patrie". La guerre de l'indépendance américaine n'a pas été facilement gagnée, les Américains, comme tout autre peuple dans l'histoire, étant divisés entre eux au sujet de leur soumission à la Couronne d'Angleterre. Les conflits, les refus, les trahisons et les révoltes contre le mouvement d'indépendance et pour le maintien du *statu quo* n'ont pas manqué. Les peuples n'apprécient la liberté que lorsqu'ils se sont pris en charge pendant un certain temps. Autrement, la liberté leur fait peur.

3.

Au nord des Amériques, le Canada est un autre continent. Aussi étendu que l'Europe mais recouvert de gigantesques obstacles naturels qui en limitent les possibilités démographiques et économiques, il est devenu le fief des United Empire Loyalists, grâce aux chemins de fer et aux contributions forcées des colons de Nouvelle France restés sur place, qui avaient accumulé un capital au terme de plus de 150 ans de travail, de défrichements et de mises en valeur d'une terre dure et ingrate, dans un climat difficile. Ce capital a fini par tourner à l'avantage des Québécois avec la fondation des coopératives et du Mouvement Desjardins pendant la seconde moitié du Dix-neuvième siècle, même si les United Empire Loyalists cherchent par tous les moyens à le saisir et l'accaparer. Le Canada manque d'œkoumène, ce qui veut dire d'espaces bas, plats, arables et favorables au développement aisé d'économies organisées et aptes à servir de base au développement d'États nouveaux. En réalité, seulement deux régions naturelles s'y prêtent réellement : les basses terres du Saint Laurent, centre de gravité du Québec, et, les basses terres des grands Lacs, devenues depuis l'ère des canaux et chemins de fer le centre de gravité de l'Ontario et du Canada des United Empire Loyalists, dans lesquelles se concentrent actuellement plus de 12 millions d'habitants. Après la guerre de 1812, après l'ouverture du canal Érié, cette région a servi de rempart contre

les tentatives ultérieures de pénétration de l'Amérique Britannique du Nord en provenance des États-Unis, le sud du Québec n'y étant plus exposé.

4.

Le vaste mouvement migratoire des Loyalistes du Québec vers l'Ontario méridional, qu'on peut situer entre 1860 et 1960, a été un important facteur de survivance et de croissance des colons de Nouvelle France demeurés dans les basses terres du Saint-Laurent. Cependant, les conditions d'un tel revirement de l'histoire et d'un progrès aussi remarquable étaient en place dès 1760, grâce aux politiques de Richelieu envers la Nouvelle-France, qui imposa le cadastre et la langue française à toute la colonie, grâce à la guerre d'indépendance américaine et grâce au fait que l'Angleterre devait limiter ses investissements en Amérique britannique du nord, trop impliquée dans des guerres coloniales et continentales ailleurs. Ces conditions étaient favorables à la survie des colons du Saint Laurent mais il fallait aller plus loin. Au Québec, le clergé resté sur place se chargea, comme dans toutes les colonies, de la formation d'une classe moyenne, qui fut détruite avec la guerre 1837-39. Le clergé se remit de nouveau au travail et en 1960, sa tâche était à toutes fins accomplie. Le monde québécois pouvait se séculariser. Jean Lesage et Paul Gérin-Lajoie orientèrent la politique québécoise vers la construction d'un État nation, fondé sur les nouvelles classes moyennes, formées par une réforme de l'éducation, ce qu'Ottawa et l'Oligarchie ne peuvent ni admettre ni tolérer. La crise d'Octobre 70 a fourni à Ottawa l'occasion de frapper un grand coup, non sans analogies avec la guerre de 1837-39, qui ferait reculer le Québec de cinquante ou cent ans, préférablement le fossiliser une fois pour toutes. La manœuvre n'a pas réussi, en partie parce que le Québec de 1970 n'est pas celui de 1837-39, en partie parce que l'armée s'est imposé des limites. En effet, le Québec de 1970 était presque complètement libre de la présence loyaliste, grâce aux canaux et chemins de fer et à l'ouverture en 1959 de la Voie maritime du Saint Laurent, qui incita beaucoup d'entreprises anglophones à déménager vers l'Ontario méridional. En conséquence, les Québécois prenaient pleine possession de fait (de facto) et de droit (de jure) de leur territoire, avec lequel ils se sont identifiés. Ce n'était pas une révolution mais la venue au monde d'un nouveau peuple, de sa Nation et de son État.

5.

Ni Ottawa ni l'Oligarchie ne pouvaient l'accepter. Quant aux militaires de 1970, ils n'obéissent plus aveuglément aux ordres, comme dans le passé. Ce changement de comportement a diverses causes mais trouve sa source aux procès de Nuremberg, qui ont suivi la seconde Guerre mondiale. Les militaires allemands accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité se sont défendus en prétextant qu'ils avaient obéi aux ordres. Les tribunaux ont statué que, lorsque les ordres s'opposent à la conscience morale d'un militaire, celui-ci doit obéir à sa conscience. Les militaires allemands furent condamnés, exécutés ou envoyés en prison. Pour Telford Taylor, procureur à Nuremberg, ces procès devaient constituer un précédent pour des générations à venir. Le serment d'office du militaire engage d'abord sa conscience et non une loyauté aveugle à un pouvoir arbitraire, inconscient ou criminel. Mais il n'est pas toujours possible de désobéir aux ordres pour suivre sa conscience. Tirillé parmi des exigences contradictoires entre les autorités, les situations réelles qui se présentent et les impératifs de la conscience morale de chacun, les militaires de la nouvelle vague pouvaient difficilement trouver des solutions qui conviennent. Une solution s'offrait cependant : celle du syndicat militaire. Peu de Québécois savent que les syndicats militaires existent depuis au moins un siècle et que plusieurs armées sont syndiquées. Les premières armées syndiquées furent les Scandinaves. Après la seconde Guerre mondiale, la nouvelle armée allemande s'est syndiquée, histoire de ne plus se voir imposer des tâches criminelles et immorales, comme l'invasion d'un pays qui n'avait pas attaqué l'Allemagne et n'était aucunement justifiée. Le syndicat militaire impose aux gouvernements et aux autorités un frein aux décisions arbitraires, incompetentes ou criminelles. Loin de réduire sa capacité de combat à la guerre, le cas de la Finlande prouve que le syndicat 'augmente, en la rendant plus compétente et mieux organisée. L'armée finlandaise, qui a combattu l'armée russe qui avait envahi le pays fin novembre 1939, se composait de syndiqués qui ont imposé aux autorités leurs conditions en dépit de la gravité de la situation. Entre autres, le combattant ne devait pas passer plus de huit heures par jour au combat. La nourriture, le confort et la protection des combattants devaient être assurés en tout temps, même dans les pires batailles. Les résultats furent surprenants, incroyables : les Finlandais battirent une armée ennemie trois fois plus grosse que la leur.

6.

La bataille de Suomussalmi, livrée à 40 sous zéro, entre les 21 et 24 décembre 1939, a été unique dans l'histoire militaire, en ce que jamais une si petite armée n'en avait battu une aussi grosse. Quelles que furent les situations, les soldats finlandais n'étaient ni désarmés, ni démoralisés. Leurs interventions furent terriblement efficaces contre les Russes, qui avaient cru pouvoir battre la Finlande en deux temps trois mouvements. Un soldat qui se sent en sécurité en arrière se bat autrement plus efficacement qu'un autre qui se sent seul et menacé par ses propres autorités. Au Moyen Orient, où ils avaient servi très nombreux, les officiers, sous-officiers et soldats du Royal 22^e Régiment se sont fréquemment liés d'amitié avec leurs collègues finlandais et suédois, syndiqués. Ils ont vu comment fonctionne un syndicat militaire. Ils ont connu une autre discipline, plus réelle, plus intelligente, une discipline de soldats libres et responsables, non pas libertaires, non pas une discipline fondée sur l'arbitraire et l'incompétence des autorités qui décident n'importe quoi, mais une discipline de gens qui ont acquis une certaine maturité et dont la compétence militaire ne faisait aucun doute. La tentation du syndicat était dans l'air en 1970, après le retour du Moyen Orient de plusieurs bataillons du Royal 22^e Régiment. Les autorités à Ottawa s'en sont rendu compte et pour arrêter en partant toute tendance vers la syndicalisation de l'armée, le ministère de la Défense a entrepris une série de mesures qui tiendraient lieu de formules de remplacement, introduites après 1971. Le résultat fut catastrophique. La discipline militaire fut remplacée par l'indiscipline et l'insoumission. Il aurait été plus facile d'introduire le syndicat militaire, qui aurait rassuré les soldats et imposé en même temps une autre discipline fondée davantage sur la responsabilité personnelle. Ce changement de mentalité n'a pas été accueilli à Ottawa avec l'ouverture d'esprit qui s'impose en pareilles circonstances. Le résultat : la démoralisation actuelle des forces armées. Pendant la crise d'Octobre, les militaires Québécois, déjà révoltés contre l'incompétence, l'inconscience et le manque d'intégrité des autorités d'Ottawa, furent vite dépités des tâches ignobles qu'on leur demandait de faire, au nom de la Loi des mesures de guerre, injustifiée dans les circonstances. C'est avec peu d'empressement qu'ils se rendirent

visiter les domiciles dont la liste leur avait été soumise par la police. Souvent, personne n'était arrêté, ou, l'individu arrêté était libéré en cours de route. Dans quelques cas, les militaires offraient à la victime désignée un service de transport pour la conduire en lieu sûr. Ce n'était pas le comportement de la police. Ce n'était pas non plus le comportement des Loyalistes, nombreux dans les unités anglophones, qui firent parfois preuve d'un zèle intempestif. Cette situation aurait pu provoquer une bagarre générale entre militaires Québécois et Loyalistes mais le gouvernement d'Ottawa s'empressa de renvoyer tous les militaires dans leurs camps respectifs avant qu'il ne se produise quelque événement grave.

7.

Le retour des militaires dans leurs bases marqua la fin de la crise d'Octobre mais non la fin de la Loi des mesures de guerre, toujours en vigueur en 2005. Depuis ce temps, et depuis la première victoire du Parti Québécois le 15 novembre 1976, Ottawa, sous prétexte de "*Canadian Unity Studies*", a noyauté toutes les unités francophones des Forces canadiennes avec des éléments anglophones et chargés de surveiller les militaires Québécois. Même un régiment de réserve, comme les Fusiliers Mont Royal, de la rue Henri Julien, à Montréal, a été noyauté et jusqu'à récemment, on pouvait entendre parler anglais et seulement anglais dans la salle des rapports. Inversement, de nombreux militaires Québécois ont été envoyés dans des unités anglophones pour y être anglicisés, assimilés et "disciplinés" de la bonne manière. Ces mesures ne sont qu'une partie d'un vaste programme visant à enlever au Québec toute possibilité de se défendre contre Ottawa. Québec et Ottawa sont réellement en guerre et il serait naïf de la part des Québécois et des Québécoises de ne pas s'en rendre compte et partant, de négliger d'entreprendre dès maintenant des mesures pour assurer la sécurité et au besoin la défense du Québec au cours des événements qui s'annoncent dans un avenir proche et par la suite, alors que le Québec viendra au monde en tant qu'État national. Avec l'accès des autres provinces au statut d'États reconnus, il est évident qu'Ottawa est condamné à disparaître, comme Kalmar en Scandinavie, après la fin de l'Union du même nom. Il est donc nécessaire de prévoir des réactions furieuses et dangereuses de la part des autorités fédérales et de l'Oligarchie et d'y mettre le frein en partant.

Courrier du lecteur, chronique nouvelle

J. R. M. Sauvé

Pierre Demers est dans l'erreur quand il écrit (S. et F. No 88) : "Le premier ministre actuel du Québec (Jean Charest) a d'ailleurs déclaré en 2004 que la langue des sciences est l'anglais, espéranto moderne des sciences". Ce n'est pas Jean Charest mais Bernard Landry qui a fait cette déclaration. En voici les détails et la réfutation par deux auteurs connus: Patrick Andries et Charles Durand.

Un ouvrage a été publié par Charles Durand à cet effet.

Faute d'espace, à suivre dans le prochain numéro, No 90

**Affichage libre. Science et Francophonie vous
signale...**

Électromagnétisme

par Jean-Luc Dion, Loze-Dion 2002

ISBN 2-921180-73-1, 40 \$ CAN; 2-921180-74-X, 40 \$ CAN